|  |  |
| --- | --- |
|  | ASSOCIATION POUR LA GESTION DES RESTAURANTS ADMINISTRATIFS DE L’ASSEMBLÉE NATIONALE  A. G. R. A. N.  (Association loi 1901 déclarée le 25.06.1982) |
| Direction de la Logistique parlementaire – Division de la Restauration et de l’hébergement |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**FOURNITURE DE PRESTATIONS DE PLATEAUX REPAS**

**(Accord-cadre 24M004-02L)**

**Lot 2 - Plateaux-repas froids**

**ACTE D’ENGAGEMENT**

**(AE)**

Référence : **24M004-02L**

Nature de la procédure : Procédure adaptée passée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1du code de la commande publique.

Pouvoir adjudicateur : **Assemblée nationale** **(coordinateur du groupement de commandes formé avec l’Association pour la gestion des restaurants administratifs de l’Assemblée nationale – AGRAN).**

Représentant du pouvoir adjudicateur : **Collège des Questeurs**

Comptable assignataire des paiements : **Mme la Trésorière de l’Assemblée nationale**

**M. le Trésorier de l’AGRAN**

**ARTICLE PREMIER – OBJET ET NATURE DE L’ACCORD-CADRE**

**Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture de prestation de plateaux-repas.**

**Cet acte d'engagement correspond au lot n° 2 de l’accord-cadre : « Plateaux-repas froids ».**

**Le lot n° 2 est conclu sous la forme d’un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande.**

**Les prestations attendues sont décrites dans le CCP (cahier des clauses techniques particulières) propre au présent lot.**

**ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DU COCONTRACTANT**

**2.1 Le cocontractant est une entreprise individuelle**:

Je soussigné(e),

M, Mme (Nom et prénoms) :

**Agissant en mon nom personnel,**

Domicilié à (adresse complète) :

Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :

- numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

- code d'activité économique principale (APE) :

- n° d'inscription (cocher la case correspondante) :

au registre du commerce et des sociétés :

au répertoire des métiers :

Adresse mèl à laquelle notifier la décision relative à l’attribution du marché :

      …………………………………….………………………………………………………

*Le candidat reconnaît avoir pris connaissance du mode de notification par mèl, au mèl ci‑dessus renseigné par lui, de la décision relative à l’attribution du marché.*

Après avoir pris connaissance des documents contractuels dont le CCP (cahier des clauses particulières) du présent accord-cadre 24M-004-02L, je m'**ENGAGE** sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées aux prix ci-après définis et aux conditions définies par les documents contractuels.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l’accord-cadre m’est attribué dans un délai de **quatre (4) mois** à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation ou le courrier de négociation le cas échéant.

**2.2 Le cocontractant est une société (ou un groupement d’intérêt économique) :**

Je soussigné(e),

M, Mme (Nom, prénoms et qualités) :

**Agissant au nom et pour le compte de la société**:

Au capital de :

Ayant son **siège social** à : (adresse complète)

Immatriculé(e) à l'INSEE :

- numéro d'identité d'établissement (SIRET x 14 chiffres) :

- code d'activité économique principale (APE) :

- n° d'inscription (cocher la case correspondante) :

au registre du commerce et des sociétés :

au répertoire des métiers :

**Établissement qui effectuera la prestation**:

**Adresse complète**

- **numéro SIRET** (x 14 chiffres) **de l’établissement qui effectuera la prestation** :

**Personne de contact :**      

**Numéro de téléphone :**        **Courriel :**      ……………………………………….

Adresse mèl à laquelle notifier la décision relative à l’attribution du marché :

      …………………………………….…………………………………………………………

*Le candidat reconnaît avoir pris connaissance du mode de notification par mèl, au mèl ci‑dessus renseigné par lui, de la décision relative à l’attribution du marché.*

Après avoir pris connaissance des documents contractuels dont le CCP (cahier des clauses particulières) du présent accord-cadre 24M-004-02L, je m'**ENGAGE** sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées aux prix ci-après définis et aux conditions définies par les documents contractuels.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l’accord-cadre m’est attribué dans un délai de délai de **quatre (4) mois** à compte à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation ou le courrier de négociation le cas échéant.

**2.3 Le cocontractant est un groupement momentané d’entreprises :**

[**Nota bene** : *chaque membre du groupement doit compléter un des cadres ci-dessous en utilisant :*

* *soit les rubriques définies dans le cadre du 2.1 ci-dessus si le membre est une entreprise individuelle,*
* *soit les rubriques définies dans le cadre du 2.2 ci-dessus si le membre est une société ou un groupement d'intérêt économique.]*

**Nous soussignés**,

Cotraitant 1 :

Cotraitant 2 :

Cotraitant 3 :

Le groupement ainsi constitué étant :  conjoint  solidaire

*(cocher la case correspondante)*

Le MANDATAIRE du groupement ainsi constitué étant :

représenté(e) par :

Adresse mèl à laquelle notifier la décision relative à l’attribution du marché :

      …………………………………….…………………………………………………………

*Le candidat reconnaît avoir pris connaissance du mode de notification par mèl, au mèl ci‑dessus renseigné par lui, de la décision relative à l’attribution du marché.*

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire afin de :

- signer le présent acte d’engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l’acheteur et pour coordonner l’ensemble des prestations ;

- signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures.

*Joindre impérativement le mandat en annexe du présent document. Joindre également les pouvoirs de la personne signataire du mandat si elle n’est pas un représentant légal de l’entité candidate.*

Après avoir pris connaissance des documents contractuels dont le CCP (cahier des clauses particulières) du présent accord-cadre 24M-004-02L, nous nous **ENGAGEONS** sans réserve, en tant que membres du groupement, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées aux prix ci-après définis et aux conditions définies par les documents contractuels.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l’accord-cadre est attribué au groupement dans un délai de **quatre (4) mois** à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation ou par le courrier de négociation le cas échéant.

**ARTICLE 3 – MONTANT**

Le présent lot est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 85 000 € TTC sur sa durée totale.

Les prestations sont rémunérées :

* par application des prix indiqués dans le B.P.U. (bordereau des prix unitaires) annexé au présent acte d’engagement aux quantités commandées et acceptées ;
* par application, pour les prestations non prévues au B.P.U., des prix publics unitaires indiqués sur le catalogue remis par le titulaire à l’appui de son offre auxquels s’applique le taux de remise suivant :       %

Les modalités de variation des prix sont fixées à l’article « Prix du marché » du CCP.

**ARTICLE 4 – DURÉE**

Le présent accord-cadre est conclu pour une période d’un an à compter du 5 juin 2025 ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure.

Il pourra être reconduit de façon expresse 3 fois par périodes consécutives de 1 an.

La décision de reconduction de l’accord-cadre est notifiée au titulaire au moins 2 mois avant son expiration par lettre recommandée avec accusé de réception.

Aucune indemnité n’est due au titulaire en cas de non-reconduction de l’accord-cadre.

Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

Les bons de commande peuvent être notifiés au titulaire pendant toute la durée de validité de l’accord-cadre. Passé ce délai, aucun bon de commande ne peut être notifié. Toutefois, les bons de commande déjà notifiés s’exécutent jusqu’à leur terme. Leur durée d’exécution ne saurait dépasser de plus de 2 mois la date de fin de validité de l’accord-cadre.

**ARTICLE 5 – PAIEMENTS**

**6.1 Le cocontractant est une entreprise individuelle, une société ou un groupement d’intérêt économique**:

L’Assemblée nationale se libérera des sommes dues au titulaire au titre du présent marché/lot en faisant porter le montant de celles-ci au crédit :

Du compte ouvert au nom de :

Désignation du compte à créditer **(joindre un RIB)** :

Établissement :

Adresse :

N° du compte :

**6.2 Le cocontractant est un groupement momentané d’entreprises :**

**En cas de groupement conjoint**, **ou en cas de groupement solidaire lorsque les prestations respectives des membres du groupement solidaire sont individualisables,** les prestations seront réglées directement à chaque membre du groupement. L’annexe 2 au présent acte d’engagement indique ci-après le montant et la répartition détaillée des prestations que chacun des membres du groupement s’engage à exécuter.

**Mandataire :**

Compte ouvert au nom de :

Désignation du compte à créditer **(joindre un RIB)** :

Établissement :

Adresse :

N° du compte :

**Cotraitant 1**

Compte ouvert au nom de :

Désignation du compte à créditer **(joindre un RIB)** :

Établissement :

Adresse :

N° du compte :

**Cotraitant 2**

Compte ouvert au nom de :

Désignation du compte à créditer **(joindre un RIB)** :

Établissement :

Adresse :

N° du compte :

L’Assemblée nationale se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants aux crédits des comptes désignés dans les actes spéciaux (joindre les RIB correspondants).

**En cas de groupement solidaire**, **lorsque les prestations respectives des membres du groupement solidaire ne sont pas individualisables,** les prestations feront l’objet d’un paiement sur un compte unique.

Les sommes dues en exécution seront réglées par virement bancaire en faisant porter au crédit du compte suivant :

Compte ouvert au nom de :

Désignation du compte à créditer **(joindre un RIB)** :

Établissement :

Adresse :

N° du compte :

**ARTICLE 6 – AVANCE**

Le contractant, s’il réunit les conditions précisées à l’article R. 2191-3 du code de la commande publique *(cocher la case correspondante)* :

ne refuse pas de percevoir l'avance prévue à l’article « Avance » du CCP.

refuse de percevoir l'avance prévue à l’article « Avance » du CCP.

Le cocontractant est une PME, au sens de la recommandation de la Commission n° 2003/361/CE du 6 mai 2003 ?

Oui  Non

**ARTICLE 7 – SOUS-TRAITANCE**

Dans les limites définies au titre IX du livre Ier de la deuxième partie du code de la commande publique, le titulaire est habilité à sous-traiter l’exécution des prestations, à condition d’avoir obtenu du pouvoir adjudicateur l’acceptation de chaque sous-traitant et l’agrément de ses conditions de paiement.

**7.1 Sous-traitance déclarée au moment de l’offre**

Pour chaque sous-traitant présenté, le cocontractant annexe au présent acte d’engagement, sous les numéros       à      , un acte spécial (annexe 1 au présent acte d’engagement), dûment complété, portant présentation de sous-traitant.

À chaque acte spécial sont joints une déclaration du sous-traitant concerné indiquant qu'il ne tombe sous le coup d’aucune interdiction d’accéder aux marchés publics, ainsi que les documents établissant ses capacités professionnelles et financières.

Le cocontractant fournit en outre l’annexe 2 au présent acte d’engagement, portant tableau de répartition des sommes dues entre le titulaire (et les cotraitants le cas échéant) et les sous-traitants admis au paiement direct, dûment complétée.

Le montant total des prestations que le titulaire envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :       euros HT.

La notification de l’accord-cadre emporte acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou cession de créance.

**7.2 Sous-traitance déclarée après la conclusion de l’accord-cadre**

Pour chaque sous-traitant, le titulaire remettra un acte spécial et les documents justificatifs dans les conditions fixées à l’article 7.1 ci-dessus.

En outre, si une copie de l’acte d’engagement a été délivrée au titulaire avec la mention « *copie certifiée conforme à l’original en unique exemplaire pour être remise à l’établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance* », le titulaire établira qu’aucune cession ni aucun nantissement de créances ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, en produisant soit l’exemplaire unique, soit une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement des créances.

L’acceptation du sous-traitant et l’agrément des conditions de paiement seront notifiés au titulaire par l’Assemblée nationale. Le montant des prestations sous-traitées figurant dans cet acte spécial correspond au montant maximal de la créance que le sous‑traitant concerné pourra présenter en nantissement ou cession.

|  |
| --- |
| **Partie à compléter obligatoirement par le cocontractant pour la présentation de son offre :** |
| Fait en un seul original  À   Le   Nom, fonction, signature du cocontractant *(\*)* avec le cachet de l’entreprise :  *Nota : la signature du présent acte d’engagement emporte signature de ses annexes*  *(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente.* |
| **Partie réservée à l’Assemblée nationale :** |
| Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement  À  Le  Pour le pouvoir adjudicateur, |

# ANNEXES

**AU PRÉSENT ACTE D’ENGAGEMENT**

**ANNEXE 1**:ACTE SPÉCIAL RELATIF À LA PRÉSENTATION D’UN SOUS-TRAITANT

**ANNEXE 2**:RÉPARTITION DES SOMMES DUES ENTRE COTRAITANTS

ET SOUS-TRAITANTS ADMIS AU PAIEMENT DIRECT

**ANNEXE 3**:BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

**ANNEXE 1**

**FORMULAIRE DC4 RELATIF À LA PRÉSENTATION D’UN SOUS-TRAITANT**

S’il est requis, le formulaire DC4 fait l’objet d’un document séparé.

**ANNEXE 2**

**rÉpartition des SOMMES DUES**

**ENTRE LES COTRAITANTS ET LES SOUS-TRAITANTS ADMIS AU PAIEMENT DIRECT**

À remplir obligatoirement en cas de cotraitance ou de sous-traitance

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | **EN %** | **MONTANT**  **en € HT** | **MONTANT**  **en € TTC** |
| **Titulaire et cotraitants** |  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Sous-traitants** |  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  | **TOTAL** | **100** |  |  |

Signatures et cachets des cotraitants ou sous-traitants ET du titulaire :

**ANNEXE 3**

*Le bordereau des prix unitaires de l’accord-cadre fait l’objet d’un document séparé*

*(fichier Excel).*